



Rémunération Annuelle Garantie (RAG) : La FEETS-FO ne tourne pas autour du pot !

N/réf : LLF/LLF/17053

La première réunion de négociation sur les rémunérations annuelles garanties (RAG) pour l'année 2017 portant sur les rémunérations 2016 s'est déroulée jeudi 11 mai 2017.

Cette réunion a été l'occasion de constater la bonne santé des entreprises de la branche, ce dont nous pouvons nous féliciter : cette bonne nouvelle augure de fait de grands espoirs pour les salariés !

En effet, aucun indicateur ne peut venir perturber les demandes légitimes des organisations représentatives des salariés d'obtenir une augmentation significative des RAG.

Augmentation bienvenue puisqu'elle donnerait un signe positif sur l'attractivité des métiers de la branche, démontrerait l'intérêt de la négociation au niveau de la branche et contribuerait à reconnaître la pénibilité de ses métiers.

C'est donc avec surprise que la FEETS-FO a constaté qu'elle fût la seule, à partir d'un argumentaire construit, à demander une augmentation de + 1,5% du pied de chaque échelle afin de ne pas créer de tassement de la grille de rémunération, les autres organisations syndicales se contentant d'attendre la proposition patronale ! (Excepté la CFE-CGC qui a chiffré une augmentation pour les seules échelles cadres.)

Attendre la proposition patronale, c'est de fait accepter de fixer une négociation sur la base patronale d'augmentation de rémunération, soit + 0,025% de plus que l'augmentation 2016. *

+ 0,025% par rapport à 2016, c'est simplement inacceptable !!!

Après une suspension de séance, les organisations syndicales à l'exception de la CGT ont demandé une revalorisation de + 1,5% sur l'ensemble de la grille.

La FEETS-FO se félicite d'être moteur dans la négociation des RAG.

Prochaine réunion le 29 mai 2017

*Pour rappel, l'augmentation des RAG 2016 est de 1%.